



COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 27 juin 2013.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2013

D'installer Madame LE GOUAS Monique officiellement dans la fonction de conseiller municipal.

Modification composition commissions municipales

De prendre acte des modifications opérées au sein des commissions communales.

Madame PERRIER Colette, siègera dans les commissions communales suivantes :

« Communication et Information »

« Révision des listes électorales »

Madame LE GOUAS Monique, siègera dans les commissions communales suivantes :

« Aînés et Handicap »

« Révision des listes électorales »

En outre, Monsieur LECRIVAIN Bernard souhaite intégrer la Commission « Affaires et événements sportifs » et se retirer de la Commission « Révision des listes électorales ».

Cession de terrains NEXITY FONCIER CONSEIL – Le sentier d'Hélios

D'autoriser le Maire à céder les terrains communaux sur les secteurs du « Grand Zellner » et « sur le sentier de Reinange » à la société Nexity Foncier Conseil et à signer l'acte correspondant auprès de Maître HARSTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

La désignation des parcelles est la suivante :

section	N°Parcelle	contenance
16 feuille 2	b/20	3ha 29a 41ca
16 feuille 2	d/20	10a 25ca
16 feuille 2	e/20	1a 33ca
17	b/46	55a 25ca
17	d/46	91a 12ca
TOTAL	4ha 87a 36ca	

Soit pour 48 736 m² la somme de 1 120 928 € sous réserve de l'avis de France Domaine.

Convention de transfert des équipements et espaces communs – Lotissements « Le sentier d'Hélios »

D'autoriser le Maire à signer la convention de transfert dans le cadre de la création du lotissement « Le sentier d'Hélios » aux conditions suivantes :

déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

réalisation des opérations contradictoires de réception par le Maître d'ouvrage, en présence d'un représentant de la commune

accords des services concessionnaires pour la prise en charge de l'ensemble des réseaux réalisés sur le lotissement.

au moins 80 % des pavillons individuels soient construits

Concession d'aménagement – Mont Cassin V rapport annuel 2012 du concessionnaire

D'approuver le compte-rendu annuel d'activités de la SODEVAM pour l'année 2012 concernant l'opération Lotissement Mont Cassin V.

Sur les 3 terrains qui composent le Mont Cassin V, le projet central est achevé et vise la construction de 12 pavillons seniors avec Logiest, le projet Sud, côté quartier du Haselbusch est en cours (compromis de vente), il vise 8 maisons de ville avec Moselle Maison Familiale groupe Batigère, le projet côté Boulevard du Parc est abandonné pour le moment par l'entreprise K.S.F, il s'agissait d'une copropriété de 18 logements. La SODEVAM se charge de trouver un nouvel investisseur.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	SNBM	Subvention exceptionnelle	3 000 €	unanimité
6574	Centre espagnol	subvention annuelle	654 €	unanimité
6574	FJT	subvention annuelle	1 200 €	unanimité
TOTAL			4 854 €	

Fonds de Solidarité Logement – Participation 2013

d'attribuer la contribution de la commune au titre du Fonds de Solidarité pour le logement (F.S.L.) à hauteur de 0,30 € par habitant soit pour 2013 : $7\,220 \times 0,30 = 2\,166,00$ €.

Participation des usagers à l'animation estivale 2013 au Centre Social Municipal Louise Michel

de valider les participations des jeunes (12/17 ans) aux différentes semaines à thèmes de l'Animation Estivale annuelle 2013.

Les participations s'établissent suivant le tableau ci-dessous :

Semaine du 5 au 9 août	Thème :	Participation de l'utilisateur
	"Les sportifs de la plage"	20 €
Semaine du 12 au 16 août	Thème :	Participation de l'utilisateur
	"Les cinéastes"	20 €
Semaine du 19 au 23 août	Thème :	Participation de l'utilisateur
	"Les aventuriers du centre perdu"	30 €

Pour les participants qui s'inscrivent sur les trois semaines, il est proposé un tarif unique de 60€.

Adhésion à la Moselle Agence Technique

- D'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une agence Technique Départementale intitulée « Moselle Agence Technique »
- D'approuver le projet de statuts voté par le Conseil Général
- De mandater Monsieur BALLAND Eric, Adjoint au Maire chargé des Travaux et de l'Urbanisme, pour représenter la commune de Guénange avec voix délibérative à l'Assemblée Générale extraordinaire constitutive de « Moselle Agence Technique », puis aux Assemblées Générales de « Moselle Agence Technique » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération
- D'approuver le montant prévisionnel de la cotisation annuelle fixée à 0,50€ soit pour 7 220 habitants, 3 610 €

Convention avec intervenants extérieurs rythmes scolaires

De signer les conventions de partenariat engageant la commune et les intervenants à hauteur de 35 € net la séance.

Les partenaires et les prestations sont définis ci-dessous :

A.S.G. Athlétisme 2 x par semaine
Aca Danse 2 x par semaine
Association d'échecs GK 3000 2 x par semaine
Association L'espérance Majorettes 1 x par semaine
Calligraphe plasticienne 2 x par semaine
Djembé 2 x par semaine
Handball de Guénange 3 x par semaine
Judo Club de Guénange 1 x par semaine
Le Lierre de Thionville 4 x par semaine
Les Amis de Laer 1 x par semaine
Les Arpèges 1 x par semaine
Ligue de l'Enseignement 2 x par semaine
MyckTom 2 x par semaine
Pop English 1 x par semaine
Professeur de Théâtre 1 x par semaine
Protection civile 1 x par semaine
Tennis Club de Guénange 3 x par semaine
Ultim Arts 1 x par semaine

Les conventions sont prévues pour la période du 16 septembre au 20 décembre 2013, soit 12 semaines théoriques (hors jours fériés et vacances scolaires).

Admission en non-valeur

A admettre en non-valeur en non valeur les sommes suivantes :

18,60 € pour non paiement du périscolaire
56,00 € pour non paiement des centres aérés

Avenant n°1 – Terrain synthétique

D'accepter un avenant au marché de travaux pour la réfection du terrain de football synthétique (entreprise DHR).

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suite à la demande du District Mosellan de Football et la Ligue Lorraine de Football.

Montant du marché initial : 374 969,20 € HT

Augmenté de l'avenant n°1 33 995,80 € HT (+9,07%)

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : 408 965 HT soit 489 122,14€ TTC

Modification du tableau des effectifs

d'adopter les propositions du maire,
de modifier ainsi le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

de deux emplois d'Agent Spécialisé Principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 27 h 18, pour exercer leurs fonctions à l'école maternelle CLAIR MATIN et à l'école maternelle CAPUCINE,

FILIERE ANIMATION :

d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 30 heures, pour exercer ses fonctions au sein du service « multi-accueil ».

Revalorisation de la rémunération d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée

D'inscrire au budget les crédits correspondants pour la rémunération de l'emploi de Rédacteur modifiée et calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de Rédacteur, sur la base du 11ème échelon.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE